



SERVICE DES ARCHIVES

Horaires : 9 H 30 – 12 H et de 14 H – 16 H 30 (du lundi au jeudi)

Le service des archives conserve tous les documents produits par la mairie au fil du temps. Lectoure a la chance de conserver ses archives anciennes, remontant au 14^{ème} siècle pour les plus anciennes jusqu'à aujourd'hui. Ces documents racontent l'histoire de la ville et de ses habitants.

Les archives permettent de contribuer à la préservation de l'histoire de la ville et contribuent à la valorisation du patrimoine local.

L'archiviste a pour objectif de veiller à la bonne conservation de ces documents et à leur bonne communication.

Ses missions principales sont :

- classement, organisation et inventaire des documents
- accueil du public et aide dans ses recherches.

Lors de cette période, vous allez pouvoir découvrir le fonctionnement du service et les différentes tâches effectuées par l'archiviste. Vous aiderez également au classement des archives récentes, en suivant le processus de tri des archives.

Si vous êtes quelqu'un de curieux, organisé et rigoureux, les archives municipales peuvent être un endroit vraiment enrichissant pour vous.